



Divorce pour altération définitive du lien

Par **pascal78**, le **04/04/2016** à **09:42**

bonjour voilà juste pour savoir ce que je peu faire,mon ex a fait plusieurs fois des rupture de vie commune 2007à2009 madame es partie et es revenu moi l'andouille j'ai rouvert la porte 2011/2012 madame repart et reviens je ne doit pas posé de questions pff.22mars 2014 partie a ce jour pas revenu donc j'ai fait une demande de divorce je précise que je paye toute les échéances de prêt car mme ne veut pas payer ...donc 2 ans de rupture pour altération de vie commune ,elle ne veut pas signé les papiers du divorce ...et je viens d'apprendre que mme veut faire un divorce contre moi pour faute car j'ai rencontré quelqu'un ...j'ai été fidèle pendant plus de 34 ans ,,mais je doit refaire ma vie que faire merci de vos réponse cordialement.. elle es en faute la première

Par **Visiteur**, le **04/04/2016** à **10:49**

Bonjour,
altération du lien c'est 2 ans... donc à voir. Divorce pour faute ? De nos jours ça ne change rien ou quasi ! Pour les échéances de prêts, je suppose que vous avez des comptes séparés ? Mais quand on est marié tout est en commun ! Donc, à vérifier, mais madame devrait vous devoir des sous ! Maintenant il vous faut vous battre un tantinet ! Arrêtons les gentilleses, la compréhension, envers madame !

Par **06 kiki**, le **16/04/2016** à **23:42**

Bonjour s'il vous plaît pour un divorce pour altération de lien conjugal il faut combien de temps apres l'assignation de divorce sachant que la je suis à les audience de mis en etat et donc il faut combien d'audience de mis en etat pour le dossier sera plaide merci pour vos réponses